

2013-UNAT-293, Gehr

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a jugé que l'UNDT a conclu correctement que les demandes à l'UNDT, qu'ils soient en service ou anciens membres du personnel (comme l'appelant), ne sont à recevoir que si le demandeur a précédemment soumis la décision administrative contestée pour l'évaluation de la direction. Unat n'a trouvé aucun mérite dans l'interprétation par l'appelant des dispositions pertinentes selon lesquelles, en tant qu'ancien membre du personnel, il était exempté de l'exigence d'évaluation de la direction. Immêlable a confirmé la considération de l'UNT selon laquelle en cas d'ambiguïté ou de contradiction entre le statut de l'UNDT et les règles du personnel, le premier doit prévaloir sur le second. Unat a jugé qu'il était convaincu que UNDT avait raison en droit pour rejeter la demande comme non à crédibilité en raison de l'appelant qui n'a pas demandé à l'évaluation de la décision administrative. UNAT a rejeté l'appel et a confirmé le jugement de l'UND.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté la décision de ne pas ouvrir une enquête sur ses allégations. UND a rejeté la demande comme non à crédibilité car il n'avait pas soumis la décision contestée pour l'évaluation de la direction.

Principe(s) Juridique(s)

L'exigence de procédure de soumission pour l'évaluation de la direction s'applique également aux membres du personnel et aux anciens membres du personnel.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Gehr

Entité

ONUDC

Numéros d'Affaires

2012-324

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

3 Avr 2015

President Judge

Juge Faherty

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Contrôle hiérarchique

Matière (ratione materiae)

Droit Applicable

Statut du personnel

- Disposition 11.1
- Disposition 11.2
- Disposition 11.2(a)
- Disposition 11.2(b)
- Disposition 11.4

TCNU Statut

- Article 2.1
- Article 3.1
- Article 3.1(b)
- Article 8.1
- Article 8.1(c)

Jugements Connexes

UNDT/2012/070

2010-UNAT-049

2010-UNAT-035

2011-UNAT-118